

LA LETTRE D'INFORMATION QVCT

Edito

Comment aborder le sujet des risques psycho sociaux (RPS) en entreprise ?

La thématique santé sécurité au travail est bien trop souvent traitée en entreprise sous le seul angle des aspects réglementaires (affichages obligatoires, DUERP, vérifications périodiques du matériel...). Cependant les salariés accordent de plus en plus de place à la **qualité de vie et des conditions de travail**. La prise en compte du **bien-être au travail** apparaît comme un élément prégnant pour la motivation et peut être un **critère de choix pour s'investir durablement dans l'entreprise**. L'**employeur** est tenu d'assurer la **santé physique et mentale de ses salariés**. Pour repérer et intervenir sur ces risques, il est nécessaire d'avoir un premier niveau d'information sur le sujet. « Les risques psychosociaux (RPS) correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non : du stress, des violences internes et des violences externes. Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail » (source INRS).

Ces risques sont d'origine multifactoriels et tous les secteurs d'activité sont concernés. Les 6 catégories de facteurs de risques psychosociaux (Gollac, 2011) :

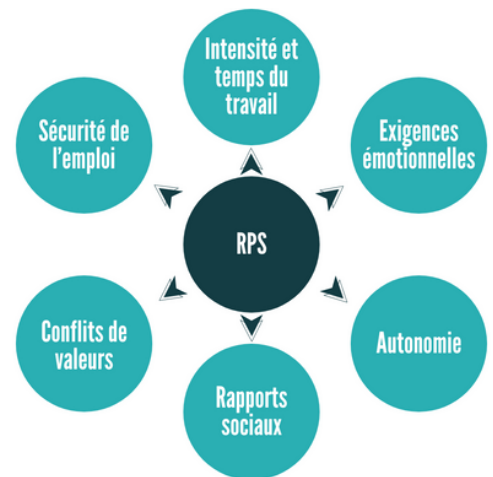
Ces risques peuvent entraîner des conséquences sur la santé des salariés, sur le collectif et sur l'organisation du travail. Prévenir les RPS représente donc un enjeu majeur pour les entreprises.

Comment agir au quotidien ?

Pour prévenir, il faut agir et donc :

- Former les acteurs de l'entreprise sur la prévention des RPS.
- Dialoguer et faire dialoguer régulièrement les équipes et les acteurs de l'entreprise en impliquant le CSE, les salariés référents sur la sécurité, les managers et les salariés.
- Mettre en place un moyen d'alerter dans l'entreprise connu de tous.
- Solliciter des structures externes à l'entreprise et notamment son service santé et sécurité au travail pour se faire accompagner et questionner régulièrement et collectivement ses sujets et ses pratiques.

Le bien-être au travail est l'affaire de tous.



QUELQUES CHIFFRES

72% des actifs en France considèrent que le **travail contribue à leur bonheur**.

88% des RH/DRH considèrent que c'est l'**un des rôles principaux de l'entreprise de s'assurer du bien-être au travail des collaborateurs**.

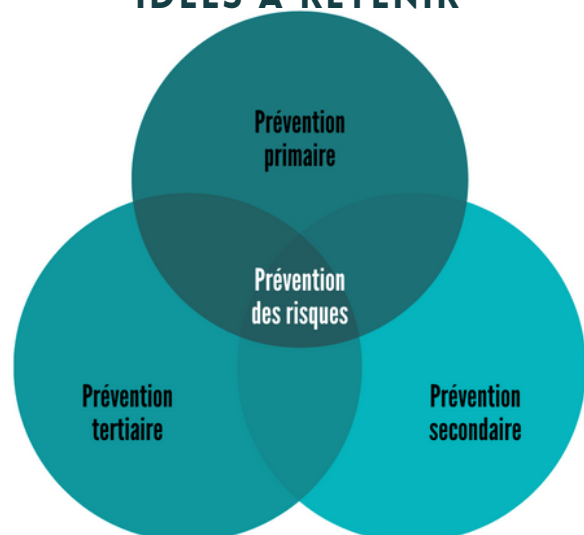
Source : *Le Bonheur au travail* », Opinionway pour Microsoft, Déc. 2020

40% des salariés se disent **épuisés au travail**.

7 salariés sur 10 (74%) déclarent que leur **santé psychologique est liée partiellement ou totalement au travail**.

Source : *Baromètre santé psychologique des salariés français*, Opinionway pour le cabinet Empreinte Humaine, Mars 2023

IDÉES À RETENIR



La QVCT a-t-elle pour objectif l'accès au bonheur au travail ?

Le **bonheur au travail repose sur le ressenti, le vécu d'un individu en situation de travail.** Il s'agit donc d'une donnée personnelle, individuelle et subjective. La question du bonheur dépasse le cadre professionnel et peut-être associée à la quête d'un idéal. Cependant, beaucoup d'entreprises et d'études s'intéressent au bonheur au travail et au bien-être des collaborateurs. Cela montre l'intérêt que porte souvent des employeurs pour cibler la mesure du bien-être des collaborateurs. La QVCT n'a pas pour objectif l'accès au bonheur mais au travers de la QVCT, l'employeur peut identifier des axes d'amélioration afin d'apporter de meilleures conditions de travail.

Amélioration des conditions de travail

« La notion de bien-être au travail fait référence à un sentiment général de satisfaction et d'épanouissement dans et par le travail [...] » (source : Hygiène et sécurité du travail n°242 mars 2016). En partant de cette définition, l'amélioration des conditions de travail semble pouvoir participer au vécu du bien-être au travail en passant par **3 volets : organisationnel, technique et humain.** Commençons par les aspects techniques : l'amélioration et la mise en place de matériels de travail adaptés, au-delà de répondre à un épanouissement au travail, participe également à la protection de la santé physique et mentale des salariés. Mettre en place et améliorer les moyens techniques de travail est conseillé dans une visée de prévention primaire afin d'éviter l'apparition des facteurs de risque. Cela se réalise par l'espace de discussion au sein d'une organisation de travail. **La QVCT s'inscrit dans une démarche de prévention globale,** à ce titre elle n'est pas figée dans le temps et doit être questionnée régulièrement.

Comment développer dans mon entreprise le sentiment de sécurité propice au bien-être au travail ?



Ou comment est-ce que j'inscris la prévention dans le quotidien de l'entreprise ?

Avec l'auto-diagnostic, à travers les réponses proposées, vous pourrez percevoir différents niveaux de la démarche. Exemple Question 11 : **La santé, La sécurité et Les conditions de travail dans L'entreprise...**

1. La santé, la sécurité et les conditions de travail sont surtout abordées dans le cadre du respect des normes et de la réglementation (équipements de protection collective et individuelle, procédures sécurité, respect des seuils d'exposition, environnement de travail...).
2. Il y a une réflexion sur les conditions matérielles et techniques au-delà de la réglementation, pour améliorer la santé la sécurité et les conditions de travail (aménagement de postes, achat de matériel d'aide à la manutention...).
3. Il y a une réflexion sur la santé, la sécurité et les conditions de travail qui concerne les aspects techniques, matériels, mais aussi l'organisation du travail (rythmes de travail, charge de travail, horaires, organisation des équipes...)

Le sentiment de sécurité, parce qu'il répond à un besoin fondamental, peut être rattaché à la démarche de prévention.

Vous pourrez trouver en réalisant l'auto diagnostic des réponses à vos questions et surtout des pistes d'action pour améliorer la prévention et le sentiment de sécurité.

Alors, **n'attendez plus ! Réalisez vous aussi votre auto-diagnostic QVCT !** RDV sur <https://www.auto-diag-qvct.fr/>,



ACTUALITÉS À VENIR

Nous vous proposons une sensibilisation à la QVCT ainsi qu'une présentation des outils créés par le groupe mis à votre disposition :

> le 14 mars 2024 de 9h30 à 12h à l'Aract Caen (Immeuble Paséo, 12 rue Ferdinand Buisson 14280 SAINT-CONTEST) : dédiée aux chefs d'entreprises, élus du personnel et collaborateurs des entreprises

Inscriptions : <https://urlz.fr/oTTr>

Qu'est-ce qu'un happiness manager ?

Réponse dans le prochain numéro !

